



A l'attention du Commissaire Enquêteur,
M. Patrick RAMBOUR,
33 Rue de l'église,
52330 BLAISE,

Copie par courrier à la D.D.T. de l'Aube,
2 mail des charmilles,
10000 TROYES,

A Lyon, le jeudi 10 mars 2022,

Réf. courrier : AV/AV/21-004

Réf. Dossier : Dossier n° PC 010 110 20 C0008 – E21000130/51

Expéditeur : Alban Vervust – 07 86 47 28 12 – alban.vervust@engie.com

Objet : Retour en réponse au procès verbal de synthèse dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire, déposée en mairie de Courteranges le 23 décembre 2020, par la société ENGIE PV COURTERANGES

Monsieur le Commissaire,

En réponse au procès verbal de synthèse de l'enquête publique du 2 mars dernier dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque à Courteranges, je vous informe de l'absence de remarques.

Nous vous confirmons porter notre attention au respect de l'ensemble des prescriptions exprimées par les Personnes Publiques Associées.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos salutations distinguées.

Alban Vervust
Chargé de développement
ENGIE Green

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alban Vervust", with a horizontal line underneath.